

## ANR AU 30 SEPTEMBRE 2016 : 8,33 € PAR ACTION

Paris, le 27 octobre 2016 - ALTUR INVESTISSEMENT (ex Turenne Investissement) publie ce jour son actif net réévalué (ANR) au 30 septembre 2016 et fait un point sur les faits marquants du troisième trimestre 2016.

### Un ANR en progression

Au 30 septembre 2016, la Société présente un ANR de 34,70 millions d'euros (part des commanditaires), soit 8,33 € par action. L'ANR est en légère progression par rapport à l'ANR publié au 30 juin 2016, à 8,26 € par action.

L'ANR au 30 septembre 2016 laisse apparaître une décote de 45% par rapport au dernier cours de Bourse (4,56 € au 26 octobre 2016).

Au 30 septembre 2016, l'actif d'ALTUR INVESTISSEMENT est composé de :

- Portefeuille de participations : 33,69 millions d'euros, soit 97,1% de l'actif net ;
- Disponibilités : 1,01 million d'euros, soit 2,9% du portefeuille.

### Cession de la participation dans Bien à la Maison

En octobre, ALTUR INVESTISSEMENT a réalisé la cession de sa participation dans Bien à la Maison (BALM), dont il était actionnaire depuis mars 2015, au profit du groupe Colisée. ALTUR INVESTISSEMENT était entré au capital de BALM à l'occasion du rachat de Domifacile, qui a permis à la société de se hisser au rang de second acteur français de l'aide à domicile, avec un réseau national de 50 agences et un chiffre d'affaires attendu à 48 millions d'euros pour cette année.

Il s'agit de la seconde opération réalisée par ALTUR INVESTISSEMENT depuis le début de l'exercice 2016, après la cession, en avril dernier, de sa participation dans Solem, spécialiste des solutions électroniques destinées à l'irrigation domestique pour le jardin et à la téléassistance (11 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015), accompagnée d'un réinvestissement aux côtés de MBO Partenaires dans le cadre d'une nouvelle levée de fonds.

### **François Lombard, gérant d'ALTUR INVESTISSEMENT commente :**

*« Nous disposons d'une trésorerie de plus d'un million d'euros à fin septembre, récemment renforcée significativement par le produit de la cession de l'ordre de 3 millions d'euros de notre participation dans Bien à la Maison. Dans ce contexte, ALTUR INVESTISSEMENT prévoit de réaliser de nouvelles prises de participation dans les prochains mois et de poursuivre sa politique de retour aux actionnaires. Nous confirmons ainsi notre volonté d'extérioriser progressivement la création de valeur générée par notre politique d'accompagnement des PME/ETI dans la durée. »*

## Prochaines publications :

- 26 janvier 2017 : ANR au 31 décembre 2016
- 27 avril 2017 : Résultats Annuels 2016 et ANR au 31 mars 2017

## À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

## Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 17 sociétés et 1 FCPR dans des secteurs stratégiques :

### Santé :

- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FCPR Capital Santé I, FCPR géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

### Services externalisés :

- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

### Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

### Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci.

### Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercury Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

## Contacts

**Altur Investissement**  
François Lombard ou  
Mathilde Graffin  
Tél. : 01 53 43 03 03

**ACTUS finance & communication**  
Jean-Michel Marmillon  
Relations Presse  
Tél. : 01 53 67 36 73  
[jmmarmillon@actus.fr](mailto:jmmarmillon@actus.fr)

**ACTUS finance & communication**  
Caroline Lesage  
Relations Investisseurs  
Tél. : 01 53 67 36 79  
[clesage@actus.fr](mailto:clesage@actus.fr)

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.